Image not found or type unknown

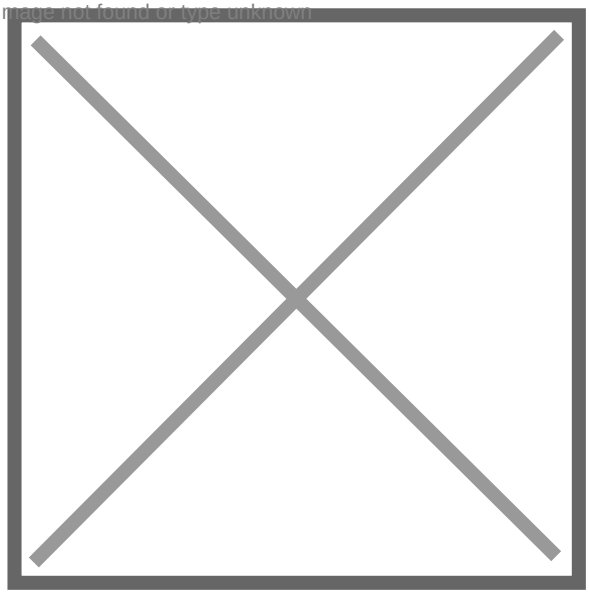

Impôts revenus non déclarés

Par **fred0510**, le **25/04/2015** à **09:33**

Bonjour
Mon amie n'a pas déclaré ses impôts sur le revenu depuis plusieurs années et n'a jamais eu de relance de leur part. Je précise qu'elle n'a jamais voulu frauder, mais par peur elle est rentrée dans une spirale de laquelle elle veut sortir.
Que doit-elle faire ?
Doit-elle faire une déclaration papier ?
Jusqu'à quand les impôts pourraient-ils remonter ?
Aujourd'hui alors que tout est informatisé, pourquoi n'a t'elle jamais rien reçue ?
merci

Par **alterego**, le **25/04/2015** à **10:13**

Bonjour,

On ne déclare pas des impôts mais des revenus.

Oui, elle peut établir une déclaration papier.
Inconnue semble-t-il des services fiscaux, elle doit retirer l'imprimé auprès du Centre des Impôts dont elle dépend.

"Aujourd'hui alors que tout est informatisé, pourquoi n'a t'elle jamais rien reçue ?"

Parce qu'elle ne s'est pas fait connaître des services fiscaux. Aujourd'hui, ceux-ci peuvent

contrôler les 3 années écoulées (2011, 2012, 2013). Elle peut toujours régulariser sa situation.

Cordialement

Par **fred0510**, le **25/04/2015** à **14:10**

Bjr,

Merci. Désolé en effet oui on déclare ses revenus et non ses impôts !!!

Pensez vous qu'elle doit déclarer ses revenus prochainement et faire comme si c'était sa 1ère déclaration ?
merci

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés